

EN LIAISON AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE,  
LA POLICE MUNICIPALE VOUS PROPOSE :

## L'OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

*LE SAVIEZ-VOUS ?*

- 7 français sur 10 sont cambriolés au moins une fois dans leur vie.
- Le temps nécessaire pour forcer une serrure et cambrioler une habitation varie entre 3 et 5 minutes.
- Un cambriolage se déroule environ toute les 2 minutes en France.

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !



Si vous vous absentez pendant les vacances, la police municipale, en lien avec la police nationale, peut, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles.

Pour cela, avant votre départ, inscrivez-vous gratuitement  
auprès de la mairie de Jacob-Bellecombette.



Jacob  
SAVOIE Bellecombette

[www.jacob-bellecombette.fr](http://www.jacob-bellecombette.fr)



# QUELQUES MESURES SIMPLES PEUVENT VOUS PERMETTRE D'ÉVITER D'ÊTRE VICTIME DE CAMBRIOLAGE

1. Informer vos voisins, la Police Municipale et /ou la Gendarmerie lors d'une absence prolongée. Des patrouilles de surveillances seront organisées pour veiller sur votre habitation et vous prévenir en cas de problème.
2. Signaler à la Gendarmerie toute personne ou véhicule suspect dans votre quartier, en relevant si possible la plaque d'immatriculation.
3. Ne faites pas entrer chez vous des inconnus, et signalez à la Gendarmerie le passage de personnes se présentant comme des « démarcheurs ». Ils seront contrôlés dans le cadre de la législation sur le travail.
4. En cas d'absence prolongée, faites relever votre courrier par un voisin.
5. Ne jamais laisser les clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou une boîte aux lettres : les voleurs connaissent ces « cachettes ». Fermez votre voiture à clé même à l'intérieur de votre propriété
6. Bien fermer les issues notamment votre portail d'entrée et vos fenêtres y compris lorsque vous êtes à la piscine ou dans votre propriété.
7. Des dispositifs peu onéreux d'allumage aléatoire des éclairages et de détecteurs de présence peuvent suffire à dissuader un cambrioleur.
8. Protéger les objets du délit : système d'alarme avec liaison à une centrale, coffre fort... Ces systèmes permettent de prévenir ou de gêner le déroulement des cambriolages.
9. Enfin, en cas de cambriolage, prévenir immédiatement la gendarmerie (17). Ne rien toucher ou ranger avant l'arrivée de la gendarmerie, qui procèdera si c'est possible à des opérations de police technique et scientifique.

**Plus de renseignements auprès de la Police Municipale de Jacob-Bellecombette :**

**04 79 69 08 37**

